

La carte d'identité électronique

La nouvelle carte d'identité belge, l'e-ID, dispose d'une carte à puce dont le contenu est accessible avec votre code PIN.

Informations visibles sur la carte : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, numéro national, numéro et validité de la carte, lieu de délivrance

Informations invisibles consultables sur la puce : adresse essentiellement

Validité : 5 ans

Coût : 12 €

Formalités : se présenter en personne à la commune avec 1 photo d'identité sur fond blanc

Quels usages ?

- Signer tous les formulaires wallons (formulaires.wallonie.be)
- Remettre votre déclaration d'impôt (www.taxonweb.be)
- Envoyer un recommandé certifié par voie électronique (www.certipost.be)
- Porter plainte auprès de la police (www.police-on-web.be)
- Consulter votre dossier au Registre national (<https://mondossier.rn.fgov.be>)
- Postuler à un emploi auprès des administrations (www.selor.be)
- Répondre à un appel d'offres (marchespublics.wallonie.be)
- Déclarer votre TVA en ligne (Intervat)
- ...

Que faire en cas de perte/vol ?

1. téléphoner à DOC STOP (00800 / 2123 2123)
2. déclarer la perte à l'administration communale (uniquement si perte) ou à la police, qui vous remettra une attestation provisoire
3. faire une nouvelle demande de carte d'identité à la commune

Rem. si vous retrouvez votre carte d'identité, vous disposez de 7 jours à dater de l'appel à DOC STOP pour débloquer la carte. Au-delà de ce délai, il faudra en créer une nouvelle.